



PROJET DE CONSULTATION ÉLECTRONIQUE DES MEMBRES – AFFILIATION DE L'AGEEFEP à l'UEQ

3 mars 2025

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE LA
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Présenté à la 259^e séance du Conseil de direction

Le 9 mars 2025

ATTENDU QUE:

1. L'Union étudiante du Québec (UEQ) est une association nationale de personnes étudiantes à laquelle toute association étudiante qui répond aux conditions d'adhésion prévue au Règlement général de l'UEQ peut devenir membre;
2. L'Association générale des étudiants et étudiantes de la faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) est la seule association étudiante reconnue en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (A-3.01)* représentant les personnes étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) à l'Université de Montréal (UdeM);
3. L'AGEEFEP ne possède plus d'affiliation à une association nationale de personnes étudiantes depuis la dissolution, en 2022, de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP);
4. L'UEQ et l'AGEEFEP s'engage à continuer à défendre les intérêts de la communauté étudiante de l'éducation permanente et de la formation continue ainsi que des personnes étudiantes à temps partiel;
5. L'AGEEFEP désire consulter ses membres concernant une affiliation à l'UEQ;
6. Toute éventuelle affiliation à l'UEQ devra impérativement être entérinée par les membres de l'AGEEFEP lors du 21^e congrès biennal prévu à l'automne 2025 avant d'entrer en vigueur;
7. La cotisation étudiante exigée par l'UEQ sera remboursable selon les mêmes modalités prévues pour le remboursement des différentes cotisations automatiques non obligatoires (CANO) à l'UdeM.

QUESTION

Union étudiante du Québec (UEQ)

Souhaitez-vous que l'AGEEFEP s'affilie à l'UEQ et perçoive, à cette fin, une cotisation étudiante remboursable de 5,84\$ par session sur votre facture étudiante à partir de la session d'Hiver 2026?

1. Oui.
2. Non.
3. Abstention.